



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 12

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 0

Date de convocation : 05 février 2024

Le 12 février 2024 à 18h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON.

**Etait absents** : Mme RODRIGUEZ, M. SUIRE

**Pouvoir** : néant

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. Jean-Noël GUEDON est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté de virement de 42 000€ a été pris sur l'opération d'aménagement du bourg pour l'affecter à celle de la maison de santé pour palier la revalorisation des prix du marché.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **1 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour régler les dépenses d'investissement qui seront réparties de la manière suivante :

Chapitre 21 : 90 000 €

Chapitre 23 : 90 000 €

Chapitre 4541001 : 20 000 €

**Vote : approbation à l'unanimité.**

Madame le Maire précise qu'après les travaux liés au péril imminent sis 19 place du Champ de Foire une hypothèque sera faite pour récupérer lors de la vente l'argent investit.

### **2 – Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire fait 3 propositions aux élus pour le versement d'une prime pouvoir d'achat. Une prime au plafond maximal, à hauteur de 70 % ou de 50 %.

**Vote : approbation à l'unanimité pour 70 %.**

### **3 – Assurance des risques statutaires – renouvellement du contrat groupe (CDG 16)**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion lance un nouvel appel d'offres pour l'assurance des risques statutaires.

La commune a la faculté de ne pas adhérer au contrat si les conditions ne sont pas satisfaisantes.

Le service administratif a pris contact avec un autre assureur pour comparer les propositions. Une décision sera à prendre après l'été.

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

Les élus demandent un organigramme et un trombinoscope des agents communaux avec leur temps de travail.

### **4 – Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire énumère les modifications des compétences de la communauté d'agglomération :

- ➡ Obligatoire : gestion des eaux pluviales,
- ➡ Facultatifs :
  - modification de la compétence tourisme pour le camping du plan d'eau de Saint-Yrieix,
  - modification de la compétence sport pour élargir le cadre des interventions de GrandAngoulême au bénéfice des structures professionnelles.

M. REDON explique que les services de l'agglomération font actuellement un inventaire des équipements sportifs communaux pour vérifier que la communauté d'agglomération soit bien équipée,

- ➡ puis une prise de compétence santé, alimentation, réseaux de chaleur urbains et création d'une centrale d'achat communautaire.

**Vote : approuvé à l'unanimité.**

### **5 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public – eau potable (GrandAngoulême),**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Mme GAUTIER-MARANDAT a regardé le rendement de 83%. Madame le Maire

M. GUEDON signale que la commune est maintenant sur l'usine du Pontil.

**Les élus prennent acte du rapport.**

### **6 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public – assainissement collectif (GrandAngoulême),**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

**Les élus prennent acte du rapport.**

### **7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public – assainissement non collectif (GrandAngoulême).**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Mme GAUTIER-MARANDAT demande si GrandAngoulême effectue des contrôles.

Madame le Maire répond qu'ils ont effectué moins de contrôle en 2022. Mme GODIER souligne le manque de personnel du service assainissement pour la réalisation des contrôles.

**Les élus prennent acte du rapport.**

## Questions diverses :

- **Ecole** : Mme GAUTIER-MARANDAT fait circuler une pétition contre la fermeture d'une classe à l'école Marie et François MAYOUX. Les parents d'élève commencent à s'organiser. Madame le Maire annonce la baisse de la natalité au niveau national donc forcément la commune de Dignac. Nous avons 50 élèves de moins qu'il y a 10 ans. Dans l'ensemble des écoles du département il faut fermer des classes par manque de poste malgré les départs en retraite des enseignants. Le RPI de Rougnac-Grassac-Charras va fermer à la rentrée prochaine. M.DOUILLARD demande si nous allons récupérer des enfants. Madame le Maire lui répond que les enfants iront à Villebois-Lavalette (maternelles) et à Gardes le Pontaroux (primaires). Mme GAUTIER-MARANDAT annonce le départ de 15 enfants pour le collège et l'arrivée d'11 élèves en petite section.  
M. REDON demande ce que la commune a mis en place pour attirer les jeunes actifs. Mme GODIER signale que si la commune était mieux desservie par les lignes de bus cela serait plus facile. Les parents regardent les arrêts de bus pour que leurs enfants puissent aller aux collèges et lycées.  
Mme GODIER tient à préciser qu'une classe de 20 élèves est plus bénéfique pour l'éducation des enfants qu'une classe de 28 élèves, qu'on a une cantine scolaire qui fonctionne très bien.  
M. LEBRAUD signale le manque de place d'accueil à Dignac auprès des assistantes maternelles car il n'y a pas de crèche dans le secteur. Les parents sont obligés de trouver des places sur l'agglomération et ils ne reviennent pas les scolariser sur la commune. Les élus trouvent qu'il est dommageable que les instituteurs refusent d'accueillir les enfants en toute petite section. Ce sont potentiellement des enfants perdus pour la petite section. C'est rare qu'ils reviennent. Madame le Maire informe qu'elle fera un mail au directeur d'académie pour soutenir l'école. Les élus souhaitent que Madame le Maire prennent les élèves de Rougnac si les parents en font la demande.
- **Soirs bleus** : dimanche 7 juillet 2024. Madame GAUTIER-MARANDAT attend la réponse de GrandAngoulême pour savoir si les troupes retenues par la commission sont disponibles. Le food-truck « la fille du Nord » a été retenue. Mme JEAN a adressé un mail aux associations pour savoir si elles souhaitaient tenir la buvette.
- **Mobilité** : Madame le Maire informe la création d'une navette test express entre Dignac-Dirac et Angoulême au moins une fois par jour. La commune est chargée de travailler avec le service mobilité de GrandAngoulême pour créer une aire de covoiturage pour développer les trajets en voiture. Un point de départ est à trouver. L'intercommunalité travaille sur un logiciel de covoiturage. Mme CHARRIERE fait remarquer que des plateformes nationales existent et sont déjà connues des conducteurs. Le logiciel serait un doublon inutile. Les élus municipaux seront invités à assister à la prochaine réunion mobilité.
- **Bibliothèque** : Mme GAUTIER-MARANDAT annonce une journée avec l'accueil d'un écrivain le 25 mai 2024 pour fêter les 1 an de la bibliothèque
- **Aménagement du bourg** : M. MORELET annonce que l'entreprise Signalisation16 mettra en place pendant 6 mois des panneaux pour tester les nouveaux sens de circulation avant les travaux. L'entreprise a conforté la mairie dans l'émergence de certains problèmes (étroitesse des voies, rayon de braquage, etc) GST a déposé la phase « pro » sans tenir compte des remarques des élus. Il y a eu de l'amélioration comparé au projet de départ pour le parking de la maison de santé mais il reste beaucoup de travail pour la rue des Ecoles. La commune ne paiera que 80 % des honoraires de la phase pro car les élus estiment que le travail n'est pas terminé. Une réunion est à programmer avec la commission.  
L'architecte de bâtiment de France souhaite que les travaux de la salle polyvalente soit cohérent avec ceux du bourg.

- **Salle polyvalente** : M. MORELET annonce que le bureau d'étude a envoyé l'estimation HT des travaux à 407 450 € et 55 426 € de mission maîtrise d'œuvre (13 % du montant des travaux).
- **Abri-bus** : il sera monté d'ici la fin du mois ainsi que le plan communal.
- **Maison de santé** : un permis de construire modificatif a été déposé. Le dossier est passé en commission accessibilité qui a validé le projet.
- **Impayés de la cantine** : M. CHARBEIX informe que la moitié des impayés ont été récupérés.
- **Ouverture du Kebab** : le locataire attend la commission de sécurité pour ouvrir son commerce.
- **Distributeur de pizzas** : le dossier est un peu bloqué. Madame le Maire ne tient pas à ce que la place soit endommagée. Le département refuse les travaux sur la RD 41 et le propriétaire ne veut pas payer de fonçage.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,  
**Jean-Noël GUEDON**



Le Maire de Dignac,  
**Françoise DELAGE**

